

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal

## Séance du 20 juin 2022

L'an **deux mil vingt-deux** et le **20 juin** à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Georges BOUVIER, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/22

Date d'affichage : 16/06/22

Présents : Mmes ou M. G. BOUVIER — M. BIONDA – JY. COUILLOUD – L. FOUCAULT– S. GOUPIL – M. GRANGE – C. LEVEQUE

Excusés : Mmes ou M. JL BRUNET (p à G. BOUVIER) – C. BARBIER (p à JY. COUILLOUD) – G. GAINARD (p à C. LEVEQUE) – AC. DRELON (p à L. FOUCAULT)

JY. COUILLOUD est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 ⇒ Devis chauffage cure demande de subvention
- 2 ⇒ Devis minifoot
- 3 ⇒ Remboursement frais vétérinaires
- 4 ⇒ Convention chats errants
- 5 ⇒ Questions et informations diverses

Le compte rendu de la séance du 20 mai 2022 est adopté.

Le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### 1. BATIMENT DE LA CURE– DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire explique au conseil municipal :

La commune de Rossillon détient 5 logements anciens (cure, école, poste) très prisés et encore plus depuis la pandémie et la création d'un petit commerce de proximité. Le recensement 2022 a fait ressortir une augmentation de 9% de la population en 6 ans, ce qui présente un record.

Or ces logements nécessitent une importante remise à niveau pour accueillir les nouveaux arrivants dans des conditions dignes. Notamment une amélioration de la performance énergétique: isolation des murs extérieurs, mode de chauffage, sous toiture.

Date du commencement d'exécution : **01/09/22**

Montant : **195 290.00 € HT**

Date d'achèvement prévue : **31/10/22**

Il précise que le montant total des travaux n'est pas éligible en totalité :

| <i>Sources</i>   | <i>Montant des travaux</i> | <i>Déduction de 5 années de loyers</i> | <i>Dépense éligible Patrimoine historique bâti</i> |
|------------------|----------------------------|--|--|
| Etat – DETR AURA | 195 290 €                  | 58 980 €                               | 136 310 €  |

| <i>travaux</i>                  | <i>Montant des travaux</i> |  | <i>Dépense éligible</i> |
|---------------------------------|----------------------------|--|-------------------------|
| Toiture                         | 40 299.00 €                |  |                         |
| Façades                         | 19 662.00 €                |  |                         |
| Volets                          | 9 264.00 €                 |  |                         |
| CD01 Patrimoine historique bâti | 69 225.00€                 |  | 69 225.00€ €            |

Sous  
Préfecture  
de Belley  
reçu le :  
21/06/22

Le maire présente au conseil le plan de financement relatif aux travaux éligibles à la DETR, au Conseil Régional AURA et au Conseil Départemental de l'Ain :

| <i>Sources</i>                  | <i>Dépense éligible</i> | <i>Taux</i> | <i>Montant</i>      |
|---------------------------------|-------------------------|-------------|---------------------|
| Fonds propres                   |                         |             | 74 736.50 €         |
| <b>Sous-total 1</b>             |                         |             | <b>74 736.50 €</b>  |
| Etat – DETR                     | 136 310 €               | 40 %        | 54 524.00 €         |
| AURA                            | 136 310 €               | 20 %        | 27 262.00 €         |
| CD01 Patrimoine historique bâti | 69 225 €                | 30 %        | 20 767.50 €         |
| <b>Sous-Total 2</b>             |                         |             | <b>102 553.50 €</b> |
| <b>*Total H.T.</b>              |                         |             | <b>195 290.00 €</b> |

Le conseil, à l'unanimité,

- . approuve le plan de financement proposé
- . dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022
- . sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- . sollicite l'aide de la région Auvergne Rhône-Alpes
- . sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Ain
- . dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°22 05 25 ayant le même objet

## **2. DEVIS MINIFOOT**

Le devis fourni par l'entreprise ne comprend pas l'arrachage d'une souche située à proximité immédiate. L'entreprise sera contactée pour prendre en compte cette tâche supplémentaire.

En outre, les installations des jeux doivent être régulièrement contrôlées. L'APAVE qui contrôle les bâtiments communaux propose sa prestation pour les jeux.

## **3. REMBOURSEMENT FRAIS VETERINAIRES**

Le maire explique que la commune de Rossillon a fait stériliser un chat errant au cabinet vétérinaire "la Louve" et que Mme Renée De Angelis qui a apporté le chat a réglé la facture, adressée à la mairie de Rossillon d'un montant de 104 €.

Mme Renée De Angelis sera remboursée au moyen d'un virement du compte 65888.

## **4. CONVENTION CHATS ERRANTS**

Le maire présente le projet de convention avec l'association les Chats Errants du Bugey à CULOZ et le cabinet vétérinaire La Louve à BELLEY, ayant pour objet la stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune.

La convention est établie pour une durée commençant le **1<sup>er</sup> juillet 2022** et expirant le **31 décembre 2022**.

La commune bénéficiera du tarif associatif, tarifs négociés par l'association et re-calculés une fois par an.

Le Conseil à l'unanimité,

- . autorise le maire à signer la convention

Sous  
Préfecture  
de Belley  
reçu le :  
21/06/22

## 5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### EXTENSION DE RESEAU D'EAU– DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire explique au conseil municipal :

Suite à signature d'un bail avec Sébastien Donche sur des parcelles agricoles situées aux Contamines (ancien stade), il est nécessaire d'alimenter en eau potable le bâtiment d'exploitation pour les besoins de l'agriculteur.

Sous  
Préfecture  
de Belley  
reçu le :  
21/06/22

Dans le cadre de la politique de l'eau pour travaux d'extension de réseaux, une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour l'alimentation en eau potable d'une structure agricole bio.

Date du commencement d'exécution : **01/09/22**

Montant de **10 214 € HT**

Date d'achèvement prévue : **31/10/22**

Le maire présente au conseil le plan de financement relatif aux travaux éligibles au Conseil Départemental de l'Ain :

| <i>Sources</i>          | <i>Dépense éligible</i> | <i>Taux</i> | <i>Montant</i>     |
|-------------------------|-------------------------|-------------|--------------------|
| Fonds propres           |                         | 80 %        | 8 171.20 €         |
| <b>Sous-total 1</b>     |                         |             | <b>8 171.20 €</b>  |
| CD01 Politique de l'eau | 10 214 €                | 20 %        | 2 042.80 €         |
| <b>Sous-Total 2</b>     |                         |             | <b>2 042.80 €</b>  |
| <b>*Total H.T.</b>      |                         |             | <b>10 214.00 €</b> |

Le conseil, à l'unanimité,

- . approuve le plan de financement proposé
- . dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022
- . sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Ain

### TRAVAUX D'EQUIPEMENTS DE PROXIMITE– DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire explique la nécessité urgente de restaurer, notamment pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, l'escalier menant à la place de l'église et au parking et celui menant aux jardins.

Sous  
Préfecture  
de Belley  
reçu le :  
21/06/22

En outre une dalle autour du chalet des associations permettrait de faciliter la mise en œuvre des manifestations des associations (sécurisation/aménagement aire de jeux)

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Ain dans le cadre du dispositif d'aide au soutien aux équipements de proximité des communes (travaux paysagers, voirie, sécurisation mobilier urbain) à hauteur de 30% du montant HT.

Date du commencement d'exécution : **01/09/22**

Montant de **16 323 € HT**

Date d'achèvement prévue : **31/10/22**

Le maire présente au conseil le plan de financement relatif aux travaux éligibles au Conseil Départemental de l'Ain :

| <i>Sources</i>                          | <i>Dépense éligible</i> | <i>Taux</i> | <i>Montant</i>     |
|---|-------------------------|-------------|--------------------|
| Fonds propres                           | <b>16 323 €</b>         | 70 %        | <b>11 426.10 €</b> |
| Escalier place de l'Eglise              | 3 700 €                 |             |                    |
| Escalier accès jardins                  | 1 300 €                 |             |                    |
| Dalle autour du chalet des associations | 11 323 €                |             |                    |
| CD01 Equipements de proximité           | <b>16 323 €</b>         | 30 %        | <b>4 896.90 €</b>  |
| <b>*Total H.T.</b>                      |                         |             | <b>16 323.00 €</b> |

Le conseil, à l'unanimité,

- . approuve le plan de financement proposé
- . dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022
- . sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Ain

#### *FORMATION 1ERS SECOURS*

Suite à la première séance de formation aux 1<sup>ers</sup> secours, il apparaît opportun d'équiper les hameaux d'Egieu et Nivollet de défibrillateurs.

Le maire recherchera les subventions potentielles pour cet équipement.

#### *RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT*

Renseignements seront pris auprès de la CCBS pour définir à qui incombent les travaux.

#### *ROUTE D'ARMIX*

Les habitants de Nivollet demandent l'installation d'une glissière de sécurité au carrefour avec le VC de Nivollet.

Le service des routes sera contacté pour cette protection.

Le maire lève la séance.